



Doc. 14849
10 avril 2019

Modification de certaines dispositions du Règlement de l'Assemblée

Amendement¹ n° 7

Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

Dans l'amendement 7, remplacer les mots «supprimer les mots «5% des membres composant l'Assemblée»» par les mots suivants:

«remplacer les mots «5% des membres composant l'Assemblée» par les mots suivants «28 membres»».

1. 2019 - Deuxième partie de session

